

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **39. Catastrophe à Beyrouth : versement d'une subvention exceptionnelle**

---

### ***Monsieur DUPONT rapporte :***

Le Liban vient d'être touché par une catastrophe qui s'ajoute à la crise politique, économique et sociale que le pays traverse depuis des mois.

Le mardi 4 août, une gigantesque explosion a en effet détruit le port de Beyrouth et touché une grande partie de la ville. L'explosion a été causée par d'énormes

quantités de nitrate d'ammonium stockées sans mesures de précaution dans un hangar sur le port.

La catastrophe a fait 190 morts et plus de 6 500 blessés. Plus de 300 000 Libanais sont aujourd'hui sans logement.

Les habitants se sont immédiatement mobilisés pour nettoyer, dégager les rues, réparer ce qui peut l'être, le plus souvent sans aucune aide de l'État. Mais la population est en situation de détresse psychologique et de révolte contre une classe politique considérée comme responsable de la situation globale du pays, déjà très préoccupante avant la catastrophe.

Selon l'ONU, plus de la moitié de la population du Liban pourrait manquer d'alimentation de base d'ici à la fin de l'année.

Le problème s'est aggravé le 10 septembre avec un incendie survenu dans un hangar dans lequel était stocké de gros volumes de colis alimentaires et d'huile, une aide humanitaire cruciale mobilisée par le CICR.

Il apparaît que la situation libanaise nécessite une mobilisation internationale de grande ampleur, à laquelle les collectivités territoriales doivent participer.

Pour répondre à cette situation d'urgence, le Secours Populaire a créé un fonds de solidarité ; le Secours Populaire Français a une expérience d'interventions d'urgence menées dans plusieurs régions du monde.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VERSE** une contribution de 1 000 € au Secours Populaire Français pour aider les populations touchées par la catastrophe du 4 août 2020.

Les crédits seront prélevés sur le compte 04.6574.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 29 SEP. 2020  
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 29 septembre 2020  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**